VAUCLUSE.FR

Le contexte

Coustellet se situe à l'intersection de deux voies de communication à fort trafic : la RD 2 et la RD 900. Cette dernière est un axe majeur qui fait partie du réseau structurant départemental et qui dessert l'Est du Vaucluse et principalement la vallée du Calavon.

Le trafic routier sur Coustellet est élevé : environ 15 000 véhicules par jour dont 10 % de poids lourds, ce qui entraîne une congestion du trafic au centre de l'agglomération à l'intersection avec la RD 2.

Sur l'itinéraire de la RD 900, entre Avignon et Apt, le secteur de Coustellet est le dernier lieu qui n'ait pas fait l'objet d'une déviation.

Le projet

Le projet a ainsi pour objectifs de :

La concertation publique

Vu l'historique de ce projet et la proximité de la zone urbaine de Coustellet, le maître d'ouvrage a souhaité soumettre ce projet à la concertation préalable prévue par les articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme.

Cette concertation publique avait pour but de présenter le projet au public et de recueillir les
réflexions et attentes de chacun.

Elle s'est déroulée du 15 novembre 2013 au 4 janvier 2014 de la manière suivante :

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

 CONTACTER

La déviation de Coustellet RD 900

›Soulager le centre de Coustellet du trafic de transit

Participer au projet de réaménagement urbain et au développement économique de
Coustellet

›

›Fluidifier le trafic routier

›Améliorer la sécurité et le confort des usagers de la route et des habitants.

›Une réunion publique (15 novembre 2013 à Oppède),

Une exposition publique (sur Cabrières-d'Avignon, Robion, Maubec et Oppède) du 20 novembre au 20 décembre 2013 avec des permanences assurées dans chaque mairie par la chargée d'étude.

›

CONTACT

 0490161500

Vaucluse
Chargement...

.

Le résumé des conclusions du bilan de la concertation est le suivant :

Au regard du bilan de la concertation, et par délibération n°2014-372 du 25 avril
2014, l'assemblée départementale a notamment approuvé le bilan de la concertation et le choix du tracé court, solution de raccordement n°2.

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP)
Les études techniques, financières et environnementales se sont poursuivies, après la concertation publique de 2013, et ont fait l’objet d’une saisine du Préfet afin d’organiser l’enquête publique préalable à l’autorisation du projet.

Intérêt général du projet non remis en cause (les élus locaux et les habitants souhaitent voir le projet se réaliser)

›

Les avis diffèrent sur le choix du tracé et aucun n'a été plébiscité par la totalité des participants.

›

La situation reflète bien les enjeux et la situation socio-économique de Coustellet qui veut pouvoir assurer son développement urbain et économique tout en préservant l'agriculture, le milieu naturel et le paysage.

›

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

Département de Vaucluse

.